

CERTIFICAT
EN VERTU DE L'ARTICLE 35, PARAGRAPHE 1, DU REGLEMENT (UE) 2018/848 RELATIF A LA PRODUCTION BIOLOGIQUE ET A L'ETIQUETAGE DES PRODUITS BIOLOGIQUES

I.1. Numéro du document : PRJ 875332-2-2022	I.2. Opérateur
I.3. Nom et adresse de l'opérateur : USINES COOPERATIVES DESHYDRATATION VEXIN La Fosse Groult 27 150 Saussay La Campagne France	I.4. Nom, adresse et code de l'organisme de contrôle : Control Union Inspections France Département Certification 1 rue du Mont Cabert 76 700 Harfleur - FRANCE Agrément INAO : FR-BIO-19
I.5. Activité ou activités de l'opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Préparation	
I.6. Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production :	
e) Aliments pour animaux Méthode de production : <input checked="" type="checkbox"/> Production de produits en conversion <input checked="" type="checkbox"/> Production biologique avec une production non biologique	

II.1. Répertoire des produits :

Nom du produit	
Luzerne déshydratée	Biologique
Luzerne déshydratée	En conversion

Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur satisfait aux exigences dudit règlement.

I.7. Date, lieu et signature : Fait à Harfleur, le 27/09/2022 Directeur du Département Certification Hervé MALANDAIN	I.8. Certificat valable du 27/09/2022 au 31/03/2024
---	--

II.8. Information sur l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848

a) CONTROL UNION INSPECTIONS FRANCE : Accréditation COFRAC n° 5-0629 pour la certification de produits et de services, liste des sites et portée disponible sur www.cofrac.fr

b) [Hyperlien vers le certificat d'accréditation](#)

II.9. Seule la version électronique disponible au lien suivant <http://www.control-union.fr/certificats> fait foi.